



REPUBLIQUE FRANCAISE
COTE D'OR
MAIRIE DE LABRUYERE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

Nbre de membres :

- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- présents : 9
- pris part à la délibération : 10

Date de la Convocation : 20/09/2021

Date d'affichage : 20/09/2021

Secrétaire de séance :
Carole CHANTEGROS-TREIK

L'an deux mil vingt et un et le 24 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Céline GILARDET, maire de la commune.

Présents : Mesdames Emilie CAUVARD, Carole CHANTEGROS-TREIK, Céline GILARDET, Stéphanie MERCEY, Mme Ge YOUNG PAO ; Messieurs Jean-Michel CHARBONNIER, Sébastien DESOGERE, Laurent DUCHEMIN, Damien DOMINIQUE.

Excusée : Mme Louise SARRASIN donnant pouvoir à Céline GILARDET.

Absent : Matthieu MICHAUD.

Approbation du compte rendu de la réunion en date du 07/07/2021

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 07/07/2021.

Adopté à l'unanimité par les membres présents: 10 pour, 0 contre, 0 abstention

1. Délibération sur la poursuite du projet de la grange aux dîmes

Mme la première adjointe présente le rapport quant à l'analyse des offres faite avec Messieurs RICHARDIN et ROUSSEL, aucun autre membre de la commission travaux ne s'étant rendu à la convocation.

L'objet du marché porté sur la mission de diagnostic du projet de déplacement et de réhabilitation de la grange aux dîmes.

Le cabinet d'architecture selon les critères retenus est l'entreprise Dominique Jouffroy pour la somme de 15 420 € HT et 18 504 € TTC.

Nous avions précédemment eu un devis 304 270 € HT soit 365 124 € TTC.

Le projet devrait avoisiner les 500 000€. Aujourd'hui, suite aux finances très basses de la commune, il paraît raisonnable de ne pas se lancer dans un tel projet et prendre une délibération quant à l'abandon de ce projet et une demande à faire auprès de la Communauté de communes Rives de Saône, pour porter ce projet.

Un premier RDV a eu lieu avec la CCRS le 13 septembre 2021 pour présenter le projet. Il a reçu un accueil plutôt favorable mais avec un transfert de la grange probablement à l'étang rouge sous réserve de l'accord du propriétaire et de la décision du conseil municipal d'abandonner le projet.

Après avoir entendu l'exposé de la première adjointe et du Maire, le Conseil Municipal **décide** d'abandonner le projet et **donne** son accord pour proposer ce projet à la communauté de communes sous conditions d'accord du propriétaire.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: 10 pour, 0 contre, 0 abstention

2. Décision modificative pour l'affectation des résultats 2020.

Mme le Maire informe les membres du Conseil que Mme CADOUX, inspectrice principale de la DGFIP nous a signalé qu'une erreur s'est glissée dans la délibération 2021/08 quant à l'affectation des résultats 2020.

Nous avons bien évoqué les bons chiffres en conseil (Mme CADOUX spécifie bien qu'il s'agit bien des chiffres que nous avons repris au budget) mais lors du report sur la délibération, les chiffres de 2019 sont restés. Nous devons donc modifier la délibération pour constater l'affectation suivante :

001 : - 7 941,34 € (et non 12 522,28 €)

1068 : 7941,34 € (idem)

002 : 19 786,72 € (et non 32 558,26 €)

Il est donc demandé de prendre une décision modificative.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal **décide** de modifier l'affectation des résultats tel qu'indiqué ci-dessus.

Adopté à l'unanimité par les membres présents: 10 pour, 0 contre, 0 abstention

3. Bail de location de chasse communale

Mme le Maire indique que la commune de Labruyère donne à bail à l'association communale de chasse « La St Hubert » et ses membres le droit exclusif de chasse et de passage sur les 40 hectares de terres et bois lui appartenant.

Ce bail ferme avait été conclu le 1^{er} novembre 2015 jusqu'au 28 février 2021. Il est donc arrivé à son terme.

Il a été validé avec le président leur intention de renouveler ce bail.

Il est donc proposé de renouveler le bail pour une période de 5 ans avec tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** de renouveler le bail pour une période de 5 ans avec tacite reconduction.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: 10 pour, 0 contre, 0 abstention

4. Changement de secrétaire

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, notre secrétaire actuelle, Mme Odile SOURZAT, est éligible à la retraite et son contrat prendra fin le 31 octobre 2021.

Afin de pourvoir ce poste, il faut au préalable créer un poste d'adjoint administratif.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal **décide** de créer un poste d'adjoint administratif.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: **10 pour, 0 contre, 0 abstention**

La nouvelle secrétaire sera Mme Valérie VANDENBROUCKE qui est déjà secrétaire de mairie dans d'autres communes. Nous devons donc changer nos horaires d'ouverture à savoir les lundis et les samedis au lieu et place des mercredis et samedis. Les horaires définitifs seront prochainement définis à savoir que le temps de travail sera identique à aujourd'hui soit 7 h par semaine.

5. Changement de photocopieur

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que notre prestataire actuel refuse de continuer à garantir le photocopieur actuel et à fournir les consommables suite à l'ancienneté de cet appareil. La consultation de trois prestataires a eu lieu et seulement deux ont fait une offre.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal **décide** de retenir l'offre d'espace copieur de location d'un matériel reconditionné sur 4 ans avec acquisition pour 0 € au bout et deux ans de garantie au-delà offerts.

Vote à main levée

Adopté à la majorité par les membres présents: **9 pour, 0 contre, 1 abstention**

6. Adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte d'aménagement du bassin versant de la Dheune (SMABVD)

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération du 30 juin 2021 reçue le 09 juillet 2021 en Préfecture, le conseil communautaire de la CC Rives de Saône a décidé d'adhérer au Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Dheune (SMABVD).

En application de l'article L. 5214-27 du code général des collectivités territoriales, et dans le silence des statuts, cette adhésion est subordonnée par l'accord des conseils municipaux des communes membres, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création d'une communauté de communes (au moins 2/3 des conseils municipaux représentant la 1/2 de la population ou la 1/2 des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal **décide de donner son accord** quant à cette adhésion.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: 10 pour, 0 contre, 0 abstention

Informations diverses

- Mme le Maire informe des difficultés suite au départ du cantonnier pour maintenir l'entretien de la commune à seulement 4 personnes. Il faut souligner que pas mal d'habitants ont joué le jeu et ont tondu devant chez eux : UN GRAND MERCI. Merci également aux volontaires qui se sont réunis en juillet pour l'entretien des espaces verts. Un RDV est prévu avec l'école buissonnière de Clux-Villeneuve pour connaître leurs prestations et tarifs. Il faudra lancer une réelle réflexion car la situation de cet été n'est pas du tout satisfaisante. Il faudrait également faire l'acquisition d'un souffleur, l'automne arrivant.
- Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le site officiel de la commune a été basculé sur le nouveau site suite à l'arrêt de l'ancien programmé pour le 15 septembre. Les formations ont été vite complètes et Mme le Maire a fait la bascule sans en avoir bénéficié. Le site est en cours de construction, merci de l'indulgence des habitants
- Repas des aînés et Noël des enfants : Mme le Maire demande à ce que 2 référents au sein de la commission animation se proposent en référents afin d'organiser les animations sur l'année. Louise SARRASIN s'est proposée avant la réunion et Emilie CAUVARD se propose de la rejoindre. Une liste des personnes du village de plus de 65 ans va être dressée et il est proposé de faire un repas en présentiel pour fin novembre sauf contre indication sanitaire.
- Changement des horaires d'éclairage. Cet été, plusieurs dégradations (tag LB12, poteaux descellés à la mare, les poteaux d'entrée et de sortie du village et aux monuments aux morts, vol du panneau de l'entrée du village ou encore plusieurs dégradations à la bascule) et nuisances sonores ont eu lieu. Un échange a eu lieu sur l'intérêt de modifier l'heure d'extinction de l'éclairage. Le conseil a décidé de ne pas les changer pour le moment mais sait que nous pouvons y recourir si nécessaire.
- Bibliothèque de Pagny-La-Ville : Mme le Maire a été conviée par le Maire de Pagny-la-Ville à découvrir la bibliothèque communale et ce dernier nous propose d'en permettre l'accès aux habitants de Labruyère gratuitement. Le conseil est d'accord pour signer cette convention qui inclut le transport de livres de Pagny-la-Ville à Labruyère pour les personnes ne pouvant se déplacer. Emilie CAUVARD et Stéphanie MERCEY se sont proposées pour aller chercher ces livres et les apporter à Labruyère. Nous allons donc signer cette convention.
- Cimetière : il n'y a plus de disponibilités au Columbarium, un RDV est prévu avec la société qui avait mis celui-ci en place. Une réflexion doit aussi être menée sur les tarifs des concessions pour mener à bien l'entretien.

Question diverse :

Où en sommes-nous sur les changements des boîtes aux lettres ? La Poste est venue changer uniquement un cidex et quelques portes d'autres cidex en prétextant qu'ils ne changeraient que les cidex ayant subis un sinistre. Mme le Maire va relancer la poste avec des photos à l'appui.

Séance levée à 22 h

Le Secrétaire de Séance
Carole CHANTEGROS-TREIK

Le Maire
Céline GILARDET